



## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 18 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Représentés

M. Ludovic VALETTE donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

#### Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

---

#### **Demande de subventions : Requalification de voirie**

Sur exposé,

Le Département a souhaité accompagner les communes de moins de 4 500 habitants dans le cadre de l'entretien de leur voirie lorsqu'elles en ont conservé la compétence : Aide Départementale aux Villages et Bourgs « Voirie Communale ».

L'objectif est de soutenir financièrement les travaux de rénovation de la couche de roulement des voiries communales : y compris réparation des nids-de poule ou ornières, rabotage préalable à l'enrobé, installation du chantier et signalétique.

Les montants minimum et maximum des travaux pouvant être financés ont été respectivement fixés à 8 000 € HT et 150 000 € HT. Le taux maximal de financement est de 50 %, soit une subvention maximale de 75 000 €.

Il pourrait être opportun de solliciter cet appel à projet afin de réaliser des travaux de réfection pour les rues Nonotte, Murets Simon, la cité du Cambrésis et le chemin du Halage.

Sur présentation du calcul de dépense subventionnable ainsi que du montant de subvention prévisionnel pour être accordé :

Travaux de voirie :

- Dépenses HT : 164 844,90 €
- Dépenses éligibles HT : 140 726,90 €
- Subvention – ADVB Voirie 2025 : 70 363,00 €

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D’approuver les travaux de voirie pour les rues Nonotte, Murets Simon, la cité du Cambrésis et le chemin du Halage pour un montant total de 164 844,90 € HT
- D’approuver le plan de financement comme énonce ci-dessus
- De solliciter une subvention d’un montant de 70 363,00 € au titre de l’ADVB volet Voirie Communale 2025 et d’inscrire celle-ci au budget de l’année 2025.
- D’autoriser le Maire, à signer tous les documents utiles à l’exécution des présentes décisions.

**POUR** : 22

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**NE PARTICIPE PAS** : 0

**La délibération est adoptée à l’unanimité.**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État (<https://www.telerecours.fr/>)*

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits**  
**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance**

<b>Publié le :</b>	31/03/2025
<b>Transmis au contrôle de légalité le :</b>	31/03/2025